

**Réponse à la demande d'accès à l'information
LAI-2023-2024-231**

Obtenir en date du 1^{er} septembre 2023, depuis l'entrée en vigueur de la gratuité du vaccin du zona pour les 80 ans et plus le 1^{er} mai dernier :

1. Le nombre de personnes de 80 ans et plus ayant reçu la première dose du vaccin, ventilé par région;

Le nombre d'individus âgés de 80 ans et plus vaccinés contre le zona avec le vaccin de nom commercial Shingrix pour la période demandée (1^{er} mai au 1^{er} septembre 2023) est présenté au Tableau 1. Veuillez noter que le nombre de doses administrées est supérieur au nombre d'individus vaccinés puisque certaines personnes ont reçu plus d'une dose au cours de la période demandée.

Tableau 1 : Nombre de doses et d'individus âgés de 80 ans et plus vaccinés contre le zona avec le vaccin de nom commercial Shingrix pour la période du 1^{er} mai au 1^{er} septembre 2023 selon les régions sociosanitaires de vaccination

| Région sociosanitaire de vaccination | Nombre de doses administrées | Nombre d'individus vaccinés |
|---|-------------------------------------|------------------------------------|
| 01 - Bas-Saint-Laurent | 2 633 | 2 541 |
| 02 - Saguenay – Lac-Saint-Jean | 5 543 | 5 430 |
| 03 - Capitale-Nationale | 9 606 | 9 124 |
| 04 - Mauricie et Centre-du-Québec | 8 549 | 8 296 |
| 05 - Estrie | 6 757 | 6 366 |
| 06 - Montréal | 16 748 | 16 184 |
| 07 - Outaouais | 3 315 | 3 079 |
| 08 - Abitibi-Témiscamingue | 1 644 | 1 592 |
| 09 - Côte-Nord | 995 | 969 |
| 10 - Nord-du-Québec | 79 | 78 |
| 11 - Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine | 1 848 | 1 811 |
| 12 - Chaudière-Appalaches | 4 609 | 4 437 |
| 13 - Laval | 4 029 | 3 832 |
| 14 - Lanaudière | 7 027 | 6 717 |
| 15 - Laurentides | 8 563 | 8 160 |
| 16 - Montérégie | 17 223 | 15 857 |
| 17 - Nunavik | n.p. | n.p. |
| 18 - Terres-Cries-de-la-Baie-James | n.p. | n.p. |
| Inconnue | 120 | 119 |
| Total pour l'ensemble du Québec | 99 291 | 94 560 |

Source de données : Infocentre de santé publique du Québec, indicateur « Nombre de vaccins administrés par lieu de vaccination ou par territoire de résidence », à partir du Registre de vaccination du Québec [données non publiées], 13 septembre 2023.

Note méthodologique : Le nombre de doses administrées comprend également le calcul des doses considérées comme invalides dans le registre de vaccination.

2. Le pourcentage des personnes de 80 ans et plus ayant obtenu la première dose du vaccin, ventilé par région;

La proportion, en pourcentage, d'individus âgés de 80 ans et plus vaccinés contre le zona avec le vaccin de nom commercial Shingrix correspond à la couverture vaccinale (CV) et est présentée au Tableau 2. La CV « au moins une dose » correspond à l'ensemble des individus ayant reçu au moins une dose de Shingrix.

Tableau 2 : Couverture vaccinale chez les individus âgés de 80 ans et plus vaccinés contre le zona avec le vaccin de nom commercial Shingrix pour la période du 1^{er} mai au 1^{er} septembre 2023 selon les régions sociosanitaires de résidence

| Région sociosanitaire de résidence | Couverture vaccinale (%) | |
|--|--|---------------------------------|
| | Individus ayant reçu au moins une dose | Individus adéquatement vaccinés |
| 01 - Bas-Saint-Laurent | 23,5 | 5,5 |
| 02 - Saguenay – Lac-Saint-Jean | 39,7 | 9,0 |
| 03 - Capitale-Nationale | 28,4 | 8,8 |
| 04 - Mauricie et Centre-du-Québec | 29,0 | 6,0 |
| 05 - Estrie | 28,3 | 8,5 |
| 06 - Montréal | 19,7 | 4,6 |
| 07 - Outaouais | 25,0 | 7,8 |
| 08 - Abitibi-Témiscamingue | 29,8 | 8,6 |
| 09 - Côte-Nord | 29,7 | 9,2 |
| 10 - Nord-du-Québec | 24,2 | 7,3 |
| 11 - Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine | 32,7 | 6,7 |
| 12 - Chaudière-Appalaches | 24,0 | 6,9 |
| 13 - Laval | 20,1 | 5,1 |
| 14 - Lanaudière | 30,6 | 5,4 |
| 15 - Laurentides | 31,5 | 6,8 |
| 16 - Montérégie | 28,3 | 8,6 |
| 17 - Nunavik | 5,3 | 3,5 |
| 18 - Terres-Cries-de-la-Baie-James | 4,6 | 2,8 |
| Inconnue | - | - |
| Total pour l'ensemble du Québec | 26,3 | 6,8 |

Source de données : Infocentre de santé publique du Québec, indicateur « Couverture vaccinale selon le groupe d'âge », à partir du Registre de vaccination du Québec [données non publiées], 15 septembre 2023.

Notes méthodologiques :

- La couverture vaccinale (CV) correspond à la proportion des personnes vaccinées parmi la population visée par cette vaccination. Elle est calculée parmi la population estimée présente au registre de vaccination du Québec (RVQ) qui a été appariée avec le registre des usagers de la RAMQ. La mesure de CV exclut toutefois un certain nombre d'individus présents au RVQ, mais qui n'ont pu être jumelés en raison de la présence de doublons, d'informations incomplètes ou d'une qualité insuffisante pour permettre l'appariement. Elle est restreinte aux personnes résidant au Québec (présence minimale d'un code postal pour leur attribuer une région de résidence). Les données présentées peuvent sous-estimer la CV en raison du délai de saisie des vaccins administrés particulièrement lorsqu'une période récente est sélectionnée. Les vaccins récemment administrés risquent de ne pas se retrouver au registre.
- La mesure de couverture vaccinale (CV) est basée sur le [calendrier de vaccination contre le zona avec le vaccin de nom commercial Shingrix](#) tel que défini au Protocole d'immunisation du Québec (PIQ) :
 - La CV « au moins une dose » correspond à l'ensemble des individus ayant reçu au moins une dose de vaccin Shingrix.
 - La CV « adéquatement vacciné » correspond à l'ensemble des individus ayant reçu les deux doses de vaccin Shingrix prévues au calendrier avec respect de l'intervalle minimal entre les deux doses.
- Les individus dont la région de résidence est inconnue ou hors du Québec ne sont pas comptabilisés dans les résultats de l'ensemble du Québec.

3. Le nombre de personnes de 80 ans et plus ayant reçu la deuxième dose du vaccin, ventilé par région;

Deux doses, espacées de 2 à 12 mois, sont nécessaires pour assurer une protection de longue durée contre le zona ([MSSS, 2023](#)). Comme la vaccination n'a débuté qu'au 1^{er} mai 2023, soit il y a un peu plus de trois mois seulement, un très faible nombre de personnes a reçu deux doses en date du 1^{er} septembre 2023 étant donné l'intervalle minimal de 2 mois entre les doses. Au Tableau 1, on voit en effet que le nombre de doses administrées est légèrement supérieur au nombre d'individus vaccinés.

4. Le pourcentage des personnes de 80 ans et plus ayant obtenu la deuxième dose du vaccin, ventilé par région;

Les individus âgés de 80 ans et plus ayant reçu deux doses du vaccin contre le zona (Shingrix, avec respect de l'intervalle minimal entre les deux doses) sont considérés comme adéquatement vaccinés. Les données sont présentées au Tableau 2.

5. Le coût par vaccin;

Le MSSS est à contrat avec le gouvernement fédéral pour l'approvisionnement en vaccin Shingrix. Les négociations et l'établissement du contrat sont sous la juridiction fédérale. Pour de

plus amples informations, nous vous invitons à vous adresser à l'Agence de la santé publique du Canada aux coordonnées suivantes :

Agence de la santé publique du Canada

Monsieur Curtis Mathews

Coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

1600 rue Scott

Holland Cross, Tour B

7e étage, suite 700, pièce 741

Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Téléphone : 613-954-9165

ATIP-AIPRP@HC-SC.GC.CA

6. Le budget prévu en 2023-2024 pour la vaccination du zona pour les 80 ans et plus.

Le budget prévu en 2023-2024 dans le budget de l'année financière 2023-2024, pour la vaccination contre le zona, est de 30M\$, somme financée à même l'enveloppe du MSSS.